





LE SECTEUR CULTUREL EN CORSE

MAI 2023

La Corse, surnommée dans l'Antiquité Kallisté, « la plus belle », est un territoire insulaire au passé historique riche qui se traduit par un patrimoine culturel assez dense comparativement à sa population. Au total, **540 lieux et équipements culturels** sont dispersés à travers l'Île dont la plupart (82 %) relèvent du domaine patrimonial et sont plus nombreux en Haute-Corse (Monuments, lieu archéologique, Musée, Espaces protégés...).

Hormis le patrimoine, la Corse est dotée de lieux et équipements divers. Elle dispose notamment de **20 cinémas** bien répartis sur le territoire dont 3 d'art et essai, d'un conservatoire dans chaque département, de **6 lieux d'arts du spectacle** ainsi que de nombreux lieux de lecture publique.

Par ailleurs, **70 festivals** sont organisés tout au long de l'année. La discipline dominante est la musique suivie du cinéma/audiovisuel et enfin du spectacle vivant. Ce nombre élevé de manifestations culturelles atteste du dynamisme du secteur au sein de branches sources d'emploi.





#CORSISTAT

observation économique territoriale

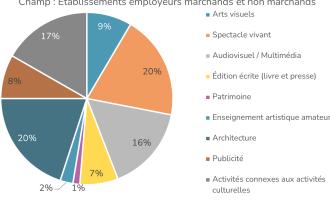
De petites structures et une surreprésentation du monde associatif

En Corse, 460 établissements exercent une activité relevant du secteur culturel en 2020. Ils représentent 1,5 % de l'ensemble des établissements du tissu insulaire et relèvent en quasi-totalité du secteur privé.

Quatre branches prédominent. En premier lieu, le spectacle vivant et l'architecture comptabilisent chacun un établissement sur cinq. Viennent ensuite, à hauteur de 17 %, les activités connexes qui regroupent l'ensemble des services de commerce de détail de produits culturels (livres, presse, papeterie, produits musicaux et vidéos) et de location de films. Enfin, le domaine de l'audiovisuel/multimédia rassemblent 16 % des établissement du secteur de la culture.

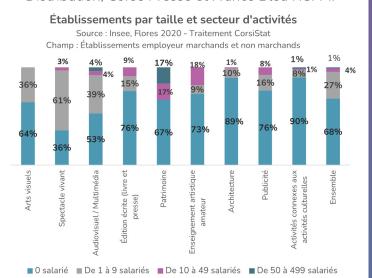
Établissements du secteur culturel par secteur

Source : Insee, Flores 2020 - Traitement CorsiStat Champ : Établissements employeurs marchands et non marchands



Ce secteur est caractérisé par une part élevée de structures associatives (22 % contre 3 % pour l'ensemble des établissements corses). L'enseignement artistique et le monde du spectacle vivant sont particulièrement concernés puisque 8 établissements sur 10 sont enregistrés sous le statut d'association loi 1901 ou assimilé dans ses deux disciplines.

Par ailleurs, en Corse, le tissu entrepreneurial est constitué en grande partie de très petites entreprises. Le secteur de la culture n'échappe pas à cette règle puisque 95 % des établissements relevant de ce champ embauchent moins de 10 salariés à la fin de l'année 2020 et 68 % d'entre eux ont un effectif nul. Seules 5 grosses entreprises sont recensées (50 salariés et plus). Elles relèvent des branches de l'audiovisuel, du patrimoine et du commerce de détail de produits culturels. Ces principaux recruteurs sont les entreprises France télévisions, Parc Naturel Régional de Corse, Corse Distribution, Corse Presse et France Bleu RCFM.



6 postes sur 10 occupés par un salarié de l'audiovisuel/multimédia ou le spectacle vivant mais des conditions d'emploi difficiles

Au total, le secteur culturel génère 3 400 emplois salariés en 2020, soit 1,8 % parmi l'ensemble des actifs insulaires. Avec 1 233 postes sur l'année, soit une part de 36%, l'audiovisuel/multimédia joue un rôle prépondérant en termes d'emploi. Vient ensuite le domaine du spectacle vivant (22 % des postes). Pour autant, comparativement à l'ensemble des activités culturelles, les conditions d'emplois y sont plus difficiles. Les actifs sont plus fréquemment en contrat de courte durée. En effet, c'est dans ces deux disciplines que travaillent de nombreux intermittents du spectacle (voir Focus 2). La part des femmes y est également moindre que sur l'ensemble des

activités culturelles (-7 points), en lien avec les contrats précaires et les déplacements peu conciliables avec une vie familiale. Elles sont en revanche surreprésentées dans le commerce de détail ou encore l'enseignement artistique amateur.

Parmi le nombre d'actifs dans les différents secteurs d'activité qui relève du champ culturel, certains exercent une profession dite non culturelle. Il peut s'agir d'un comptable ou d'une secrétaire travaillant dans un théâtre par exemple. En 2019, les postes occupés par des professionnels « non culturels » représentent 15 % du secteur.



Tableau 1 : Répartition des postes salariés par secteur, genre, âge et type de contrat

Activité économique de l'établissement	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 51 ans et plus	Part des contrats de courte durée
Arts visuels	49%	10%	20%	38%
Spectacle vivant	39%	7%	33%	88%
Audiovisuel / Multimédia	39%	11%	26%	70%
Édition écrite (livre et				
presse)	46%	11%	30%	17%
Patrimoine	43%	18%	34%	95%
Enseignement artistique				
amateur	59%	9%	26%	24%
Architecture	58%	12%	20%	23%
Publicité	56%	15%	23%	20%
Activités connexes aux				
activités culturelles	62%	22%	31%	24%
Ensemble culture Corse	46%	12%	28%	59%
Ensemble Corse	49%	16%	28%	51%

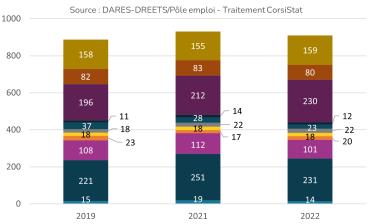
Source: Insee, Base tous salariés 2020 – Traitement CorsiStat

Des professions particulièrement touchées par le chômage

Au 4e trimestre 2022, en moyenne, 910 personnes inscrites à Pôle emploi cherche à exercer un métier culturel. Elles représentent 4,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la Région. Les personnes en emploi dans le champ culturel constituant une part inférieure à 2 % de la population active occupée, il apparaît donc que les professions culturelles sont particulièrement exposées au chômage.

Le nombre de demandeur d'emploi diminue cependant de 2,3 % sur un an. Parmi eux, les quatre familles professionnelles qui comptent le nombre le plus élevé de personnes inscrites à Pôle emploi sont celles de l'« édition-communication et publicité » (231 personnes), des « artistes et interprètes du spectacle » (230 personnes), de la « technique du spectacle » (159 personnes) et des « images et sons » (101 personnes). Il s'agit de domaines appartenant aux secteurs de « l'art du spectacle » et de l' « audiovisuel/multimédia ». Ils apparaissent parmi les activités qui regroupent le plus d'emploi et dans lesquelles les conditions sont les plus précaires (intermittence, turn-over...).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par secteur d'activités au 4e trimestre



- Technique du spectacle
- Conception et production de spectacles
- Artistes et interprètes du spectacle
- Animation de spectacles
- Formation initiale et continue/Enseignement artistique
- Culture et gestion documentaire/Gestion de l'information et de la documentation
- Conception et études/Architexte du BTP et du paysage
- Industries graphiques
- Images et sons
- Edition-communication et publicité*
- Arts plastiques



Globalement, les femmes sont sous-représentées parmi les demandeurs d'emploi du champ culturel (44 % contre 55 % de femmes dans l'ensemble de la population des demandeurs d'emploi). Mais, elles le sont aussi parmi les personnes en emploi du champ culturel (46 % parmi les actifs en poste dans ce secteur). Les familles de métiers où la demande est la plus élevée chez les femmes sont celles de l' « édition-communication et publicité » (68 % de femmes), de la « culture et gestion documentaire » (61 %) et de l' « enseignement artistique » (65 %).

Un peu plus de la moitié des personnes sont à la recherche d'un emploi culturel depuis plus d'un an (54 %). C'est particulièrement le cas pour les métiers de l'Art du spectacle.

Dans la famille des « artistes et interprètes du spectacle », 3 personnes sur 4 sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an. Dans la « conception et production de spectacle », les chômeurs de longue durée représentent une part de 72 %. Et enfin, les professions liées à la « technique du spectacle » renferment 68 % des demandeurs d'emploi de plus d'un an.

La proportion du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est deux fois plus élevée dans les professions culturelles que dans l'ensemble de la population en recherche d'emploi.

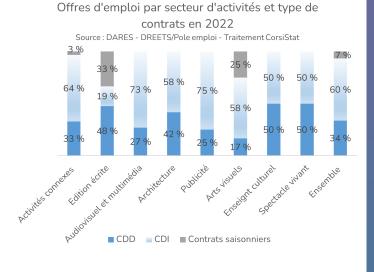
Des offres d'emploi peu nombreuses mais des propositions d'emploi durable

L'analyse de offres d'emploi recueillies par Pôle emploi permet de mettre en évidence que les secteurs qui recrutent le plus en 2022 sont ceux de la « publicité » et de l' « audiovisuel et multimédia » (mises à part les activité connexes essentiellement portée sur le commerce). Les métiers les plus recherchés appartenant aux familles professionnelles de l' « édition et communication » ainsi qu'aux « industries graphiques ».

Parmi les 180 propositions d'emploi recensées, la majorité sont des offres durables (CDI ou CDD longue durée). 60 % des postes proposés sont en CDI. C'est dans les secteurs de la publicité et de l'audiovisuel que cette part est la plus haute (respectivement 75 % et 73 % des offres).

Évolution du nombre d'offres d'emploi par secteur d'activités (données brutes) 200 Source : Dares - Dreets/Pôle emploi - Traitement CorsiStat 100 16 12 2 21 21 21 35 26 21 21 21 35 61 24 2019 2020 2021 Spectacle vivant Enseignement culturel Publicité Arts visuels Publicité Audiovisuel et multimédia Edition écrite Activités connexes aux activités culturelles

Entre 2021 et 2022, les nombre des offres du champ culturel a augmenté de plus de 13 % sachant qu'il a quasiment doublé par rapport à son niveau d'avant-crise.





Une offre de formation portée surtout vers le numérique

La Corse ne dispose pas d'établissement d'enseignement supérieur culturel spécialisé. Toutefois, différentes structures proposent une offre de formations spécifiques aux étudiants désireux de s'orienter vers les métiers du secteur culturel. L'université de Corse propose un Bachelor, des licences, licences professionnelles, master et diplômes universitaires dans diverses branches (danse, arts, audiovisuel, numérique). Le lycée Laetitia Bonaparte à Ajaccio dispense des cours pour obtenir des BTS dans le domaine du numérique et

de l'électronique. Le lycée G. Clémenceau de Sartène a ouvert depuis quelques années une classe préparatoire aux études supérieures d'art qui permet à ses élèves de candidater via des concours dans des grandes écoles d'art. Enfin, d'autres organismes de formation privé offrent la possibilité de suivre une formation spécialisée post-bac.

Globalement, l'offre de formation dispensée en Corse est orientée plutôt vers les métiers du numérique et de l'informatique.

Tableau 2: L'offre de formation Post-Bac du secteur culturel - formation initiale 2022-2023

Intitule	Organisme	Lieu
Brevets de technicien supérieur (BTS)		
BTS Systèmes numériques option B électronique et communications	L.Bonaparte	Aiacciu
BTS Services informatiques aux organisations option B solutions logicielles et applications métiers	L.Bonaparte	Aiacciu
Bachelor universitaire de technologie (BUT)		
BUT métiers du multimédia et de l'internet	Univ. de Corse	Corti
Licences		
Licence mention information-communication	Univ. de Corse	Corti
Licence mention sciences et techniques des activités physiques et spor- tives-éducation et motricité Métiers	Univ. de Corse	Corti
Licence mention arts	Univ. de Corse	Corti
Licences professionnelles		
Licence pro mention techniques du son et de l'image	Univ. de Corse	Ct:
Licence pro mention métiers du design	Univ. de Corse	Corti
Master		
Master mention information, communication	Univ. de Corse	Corti
Diplôme Universitaire (DU)		
Journalisme, Média et Corsophonie	Univ. de Corse	Corti
CREATACC Ecrire, produire, réaliser	Univ. de Corse	Corti
Danse	Univ. de Corse	Corti
Classe préparatoire aux études supérieures d'Art		
Classe d'approfondissement en arts plastiques (CPES CAAP)	Lycée Georges Clémenceau	Sartè
Formations spécialisées		
Bachelor Design global	Sup design	Aiacciu
Chargé de communication digitale	AFLOKKAT	Aiacciu
Chef de projet en informatique	AFLOKKAT	Aiacciu
Chef de projet web et stratégie digitale	CFA Ecole de Commerce et de	Borgu
Concepteur d'applications web et mobiles	AFLOKKAT	Aiacciu
Manager de projet communication & marketing	AFLOKKAT	Aiacciu
Manager entrepreneurial de projet numérique et stratégie digitale (BAC+5)	CFA Ecole de Commerce et de	Bastia
Prépa numérique (BAC+2)	CFA Ecole de Commerce et de	Bastia

Source : CARIF-OREF



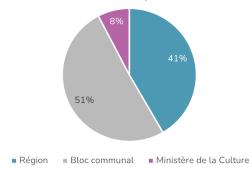
Des compétences renforcées pour la Collectivité

La Corse bénéficiait déjà d'un statut particulier depuis 1982. À compter du 1er janvier 2018, la loi NotRe confère à la Collectivité de Corse la double compétence de département et de région réunis sous le statut de collectivité territoriale unique. La Collectivité de Corse voit donc ses compétences se renforcer puisqu'elle doit assumer les missions autrefois assignées aux deux départements de Haute-Corse et Corse-du-Sud. C'est notamment le cas en matière de culture et plus particulièrement sur les questions patrimoniales.

En 2019, au total, le montant de la dépense culturelle s'élève à 44 millions d'euros, soit 13 € par habitant. 51 % de ces dépenses sont réalisées par le bloc communal et 41 % par la Collectivité de Corse. Le ministère de la culture assure les 8 % restants.

Répartition de la dépense culturelle publique en 2019

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, DGFIP/Ministère de la culture, Deps - Traitement CorsiStat



Ainsi, en 2019, les dépenses des communes de 3 500 habitants et plus et leurs regroupements à fiscalité propre s'établissent à 29 millions d'euros dont 16 millions sont consacrées au domaine patrimonial. La Communauté d'agglomération de Bastia et celle du pays ajaccien renferment deux tiers des dépenses du bloc communal. La dépense moyenne par habitant y est supérieure à la moyenne nationale (130 € contre 124 €).

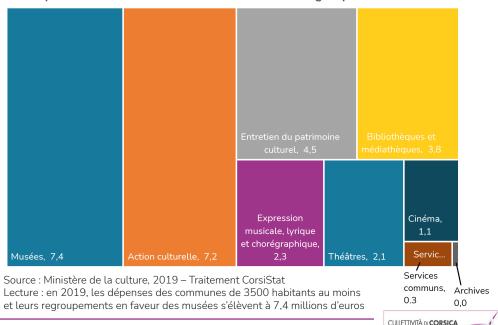
La moitié des dépenses du bloc communal est consacrée aux musées et à l'action culturelle.

La Collectivité de Corse a quant 'à elle dépensé 24 millions d'euros pour la culture en 2019 dont plus de la moitié en fonctionnement. Ces dépenses qui représentent 2% du budget global de la Région, correspondent à 71 € par habitant. Ce montant plus élevé que celui des autres collectivités territoriales s'explique à la fois par une population moindre et des compétences plus étendues dans le domaine. La Collectivité a consacré 70 % de son budget culturel aux activités artistiques et de l'action culturelle (-5 points par rapport aux autres régions), soit une dépense de 17 millions d'euros (50 € par habitant). Le patrimoine a bénéficié d'un financement de 7 millions d'euros. soit 21 € par habitant.

Enfin, le Ministère de la culture, contribue à hauteur de 4 millions d'euros dans les dépenses culturelles publiques. Elles représentent une dépense de 13 euros par habitant et concernent à plus de 90% des frais de fonctionnement.

COLLECTIVITÉ DE CORSE

Dépenses culturelles des communes et de leur regroupement en 2019 (M€)



LE SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL/MULTIMÉDIA EN CORSE

Chiffres-clés du secteur de l'audiovisuel/multimédia

ETABLISSEMENTS						
Nombre d'établissements en 2020	74					
dont Association loi 1901 ou assimilé	16%					
Part dans l'ensemble du secteur culturel	16%					
Part des établissements de 0 salarié	39%					
Part des établissements de 1 à 9 salariés	53%					
Part des établissements de 10 à 49 salariés	4%					
Part des établissements de 50 à 499 salariés	4%					
Principales entreprises sources d'emploi	France TV, RCFM					
EMPLOI						
Nombre de postes en 2020	1 233					
dont Contrat courte durée	70%					
dont Salariés femmes	39%					
dont 25 ans et moins	11%					
dont 26 à 50 ans	62%					
dont 51 ans et plus	26%					
Part des postes dans l'ensemble du secteur culturel	36%					
FESTIVALS						
Nombre de festivals consacrés au cinéma, audiovisuel	18					
Part dans l'ensemble des festivals insulaires	26%					
EQUIPEMENTS						
Nombre de cinémas	20					
dont Art et essai	3					
DEPENSE CULTURELLE						
Dépense culturelle des commmunes d'au moins 3500						
habitants et de leur regroupement en faveur du cinéma	1,1 M€					

Source: Insee, Flores, bases tous salariés 2020; Ministère de la Culture – Traitement CorsiStat

Marché du travail dans le secteur de l'audiovisuel à travers 5 métiers au 4e trimestre 2022

(Source : Pole emploi, Acoss, Msa)

Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel :

70 demandeurs d'emploi recherchant ce métier ont été embauchés au cours du trimestre. Les difficultés de recrutement dans ce métier sont assez faibles et proviennent essentiellement de la durabilité de l'emploi et de l'intensité d'embauche. En effet, 99% des embauches sont des contrats en CDD de moins d'un mois. Les établissements employeurs étant en totalité des structures de moins de 10 salariés.

Journalisme et information média

40 demandeurs d'emploi recherchant ce métier ont été embauchés au cours du trimestre. Les conditions d'emploi sont difficiles. 79% des embauches sont des contrats en CDD de moins d'un mois. Les embauches en CDI représentent 9% des recrutements. Les établissements employeurs sont essentiellement des PME (67%).

Réalisation cinématographique et audiovisuelle :

50 demandeurs d'emploi recherchant ce métier

ont été embauchés au cours du trimestre. 96% des embauches sont des contrats en CDD de moins d'un mois. Les établissements employeurs étant en totalité des structures de moins de 10 salariés. Image cinématographique et télévisuelle :

90 demandeurs d'emploi recherchant ce métier ont été embauchés au cours du trimestre. 99% des embauches sont des contrats en CDD de moins d'un mois. Les établissements employeurs étant en quasi-totalité des structures de moins de 10 salariés.

Réalisation de contenus multimédias :

40 demandeurs d'emploi recherchant ce métier ont été embauchés au cours du trimestre. Les difficultés de recrutement dans ce métier sont assez faibles et proviennent essentiellement de la durabilité de l'emploi et de l'intensité d'embauche et de l'adéquation emploi - formation. 86% des embauches sont des contrats en CDD de moins d'un mois. Les établissements employeurs étant en quasi-totalité des structures de moins de 10 salariés.

FOCUS 2 LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE EN CORSE

Entre mars 2020 et mai 2021, les restrictions sanitaires imposées pour endiquer la crise sanitaire de la covid-19 ont eu un impact direct sur l'économie de la culture. L'arrêt complet des spectacles suivi d'une reprise de certaines activités avec l'instauration de jauges limitant le nombre de participants, ont entraîné des conséquences sur le marché du travail des intermittents du spectacle. À partir de mai 2021, la fin des restrictions s'accompagne d'une reprise progressive.

Au cours du second trimestre 2022, 224 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage (+40 % sur un an) ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle (voir encadré 1). L'emploi des intermittents du spectacle concerne 890 salariés et génère 1,8 millions d'euros de masse salariale pour un total de 90 000 heures travaillées. Tous les indicateurs sont à la hausse sur cette période. Ainsi, le nombre de salariés augmente de 48 %, affichant l'effectif le plus haut depuis 5 ans, et la masse salariale progresse de 33 % sur un an.

Aussi, le niveau est supérieur à celui d'avant crise puisqu'une hausse de 27 % du nombre

d'employeurs est observée par rapport au deuxième trimestre 2019, accompagnée d'une progression du nombre d'intermittents recrutés et de la masse salariale (respectivement +9,5 % et +25 %).

Parmi les recruteurs, se distinguent ceux des secteurs dits « professionnels », c'est-à-dire dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle (spectacle vivant et audiovisuel). Cela comprend l'édition de l'enregistrement sonore, la production cinématographique et audiovisuelle, la diffusion de programme TV ou radio, la production de spectacles vivants ou réalisation pour la création de spectacles vivants.

Les secteurs professionnels regroupent 123 employeurs localisés en Corse au second trimestre 2022, soit une part de 55 % de l'ensemble des employeurs de salariés intermittents. Pour autant, ils génèrent davantage d'activité. En effet, 89 % de la masse salariale versée provient des employeurs du secteur professionnel pour 83,5 % du volume total d'heures travaillées par plus de 780 salariés contre une centaine pour les employeurs hors secteurs professionnels.

	2e trim.2022	Évolution par rapport au 2T2019	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle			
Nombre d'employeurs	224	+27,3 %	+40,0 %	+51,4 %			
Nombre de salariés*	888	+9,5 %	+48,0 %	+36,6 %			
Masse salariale (milliers d'euros)	1 800	+24,7 %	+32,8 %	+47,4 %			
Volume d'heures travaillées (en milliers)	89	+33,1 %	+42,9 %	+61,3 %			
Nombre de contrats de travail	3 365	+24,8 %	+45,4 %	+46,8 %			
Dont Employeur des secteurs professionnels							
Nombre d'employeurs	123	+28,1 %	+15,0 %	+19,4 %			
Nombre de salariés*	783	+3,2 %	+35,5 %	+32,0 %			
Masse salariale (milliers d'euros)	1 607	+29,6 %	+27,4 %	+36,4 %			
Volume d'heures travaillées (en milliers)	74	+35,7 %	+35,9 %	+43,2 %			
Nombre de contrats de travail	2 844	+25,8 %	+33,5 %	+31,9 %			

^{*} salariés résidant dans la région

Source: Pôle emploi, AEM, DUS - Traitement CorsiStat (données brutes)



FOCUS 3

LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

La Collectivité de Corse a fait de la culture l'une de ses priorités, la plaçant au cœur de son projet de société. Le budget dédié à ce domaine a d'ailleurs quasiment doublé depuis 2016.

Le rapport présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session des 26 et 27 janvier 2023 (DELIBERATION N° 23/004 AC) traduit une volonté de donner une impulsion nouvelle à la politique en faveur de la culture et du patrimoine.

Qu'ils soient en faveur de l'éducation artistique et culturelle, de la création artistique, de la diffusion et promotion ou de l'économie dans la culture, des outils de soutien financiers existent déjà et sont à renforcer et/ou à adapter aux enjeux futurs du secteur.

La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné des conséquences en termes économiques mais également sur les modes de vie, les habitudes et le rapport aux lieux d'expression culturelle. Aussi, l'action politique doit viser à rendre la culture plus attrayante afin de reconquérir le public et notamment les plus jeunes de plus en plus attriés par le numérique. Pour cela, l'Exécutif entend passer par une approche de construction collective en associant l'ensemble des acteurs culturels et le CESEC.

À ce titre, l'ADEC et la Collectivité de Corse ont initié une démarche conjointe en faveur du secteur de l'audiovisuel. Une première rencontre avec les principaux acteurs de la filière s'est tenue au mois d'avril 2023 afin de recenser les problématiques auxquelles ils sont confrontés pour proposer des mesures adaptées au développement et à la structuration de la filière (outils financiers, offres de formation, ...). Travailler à une vision commune devrait contribuer à l'émergence de projets structurants co-construits.

Retrouvez le réglement des aides pour la Culture de la Collectivité de Corse au lien suivant : https://www.isula.corsica/culture/RIGULAMENTU-DI-L-AIUTI-PER-A-CULTURA_a5027.html

ENCADRÉ 1:

EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE CHAMP ET DÉFINITIONS

(SOURCE : PÔLE EMPLOI)

Employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et employant, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs :

- dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, dits employeurs des secteurs professionnels et relevant du périmètre du Centre de Recouvrement.
- dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, dits employeurs hors secteurs professionnels et relevant du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso.



ENCADRÉ 2:

NOMENCLATURE DU SECTEUR CULTUREL (NAF 2008)

LISTE DES CODES NAF RETENUS:

Art Visuels:

9003A Création artistique relevant des arts plastiques

9003B Autre création artistique

7420Z (p) Activités photographiques

7410Z Activités spécialisées de design

Spectacle vivant

9001Z Arts du spectacle vivant

9002Z Activités de soutien au spectacle vivant

9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel / Multimédia

5911A Production de films et de programmes pour la télévision

5911B Production de films institutionnels et publicitaires

5911C Production de films pour le cinéma

5912Z Post-production de films cinématographiques,

de vidéo et de programmes de TV

5913A Distribution de films cinématographiques

5913B Édition et distribution vidéo

5914Z Projection de films cinématographiques

5821Z Édition de jeux électroniques

5920Z Édition d'enregistrements sonores

6010Z Édition et diffusion de programmes radio

6020A Édition de chaînes généralistes

6020B Édition de chaînes thématiques

Édition écrite (livre et presse)

5811Z Édition de livres

5813Z Édition de journaux

5814Z Édition de revues et périodiques

6391Z Agences de presse

Patrimoine

9101Z Gestion des bibliothèques et des archives

9102Z Gestion des musées

9103Z Gestion des sites et monuments historiques et

des attractions touristiques similaires

Enseignement artistique amateur

8552Z Enseignement culturel

Architecture

7111Z Activités d'architecture

Publicité

7311Z (p) Activités des agences de publicité

Activités connexes aux activités culturelles

Commerce

4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé

4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

7722Z Location de vidéocassettes et disques vidéo

Activités techniques supports

7430Z Traduction et interprétation

(p) Codes NAF « partiellement culturels »



Agence de Développement Économique de la Corse

Maison du Parc Technologique

ZA d'Erbajolo 20 600 Bastia lena.serdjanian@adec.corsica www.adec.corsica



